

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE DU
CANADA
CAMPUS D'UPLANDS

RECHERCHE PRIVÉE, OTTAWA, ON.
REMPACEMENT DES FENÊTRES U-70

LISTE DES DESSINS

NO DE DESSIN

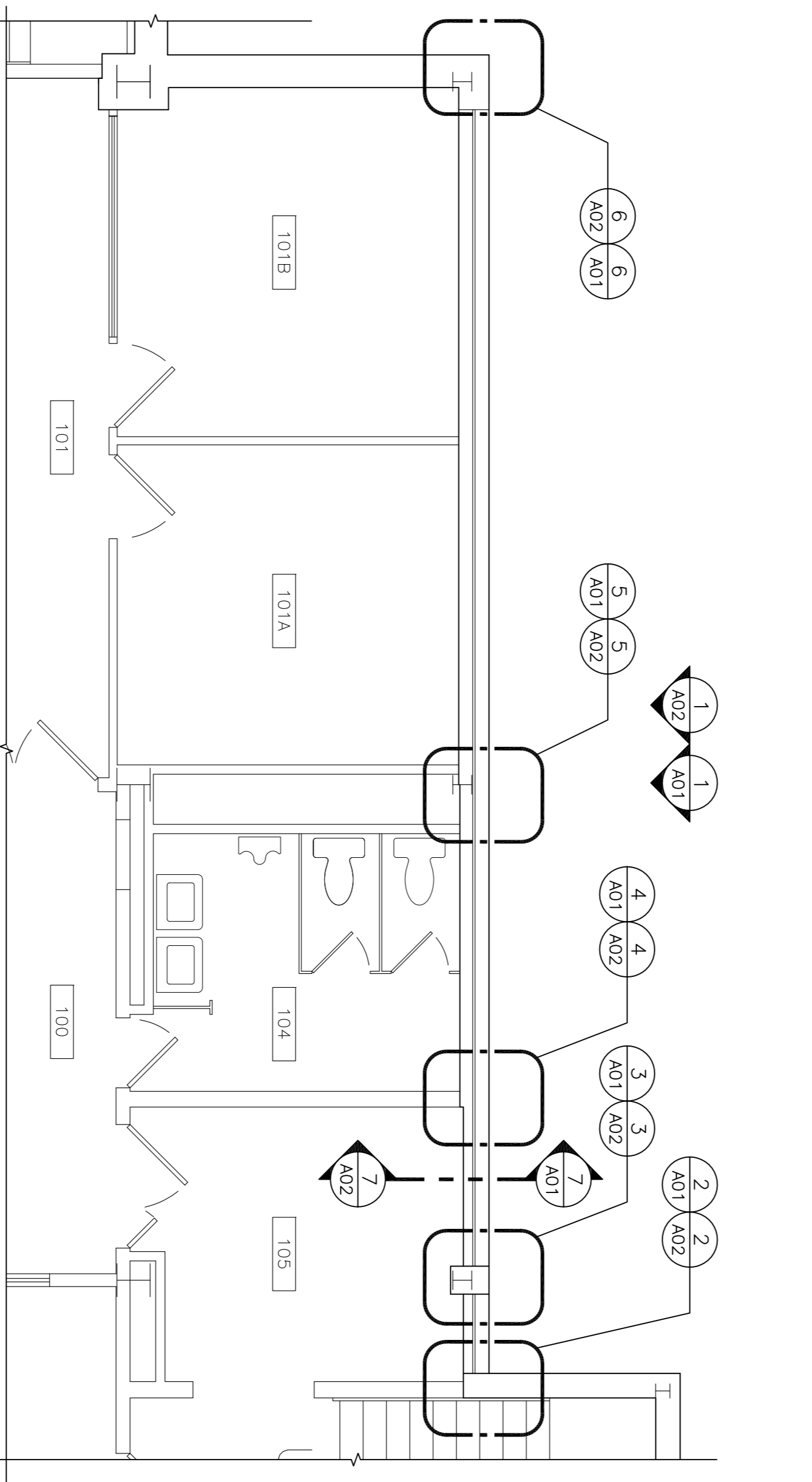
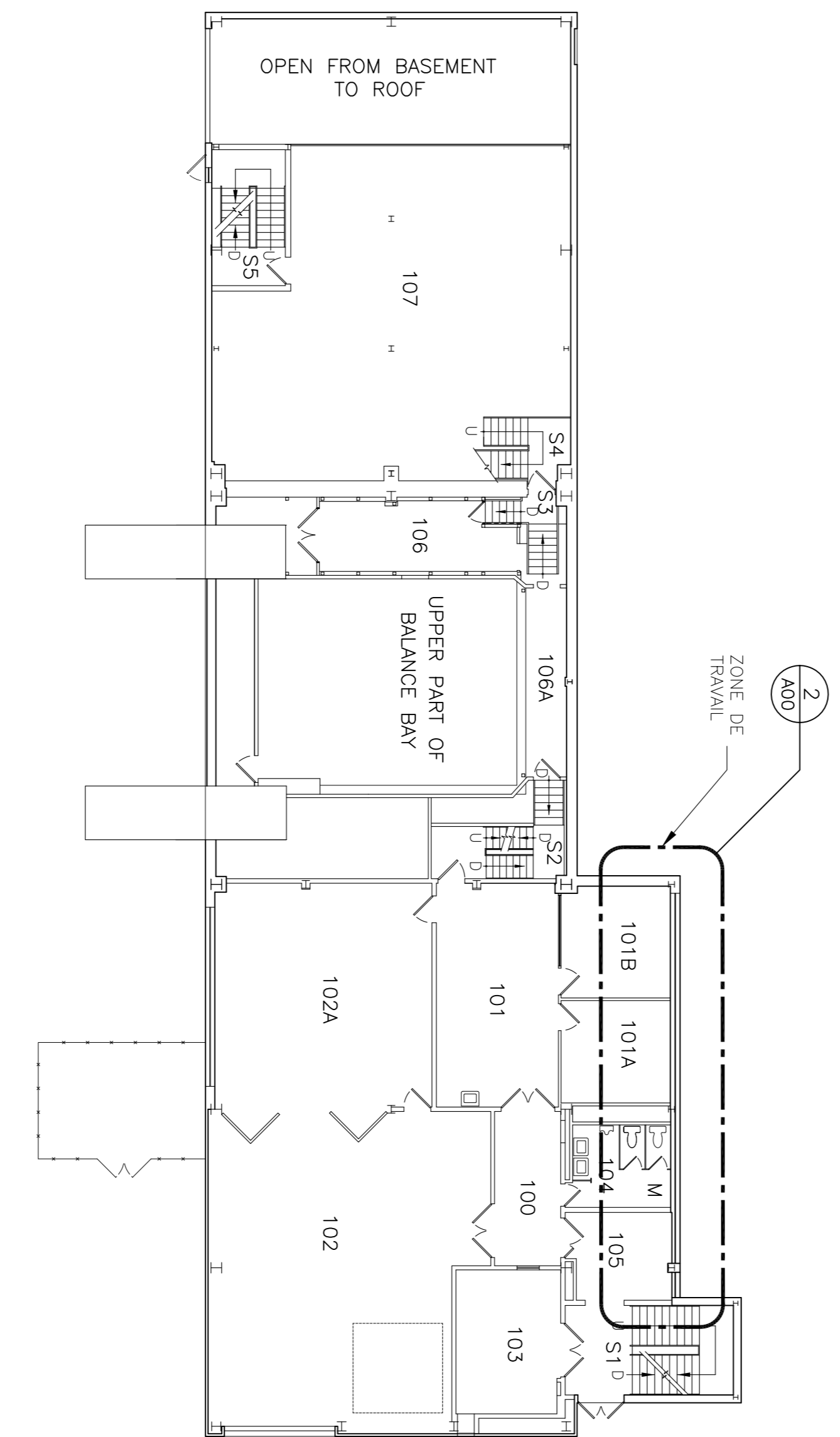
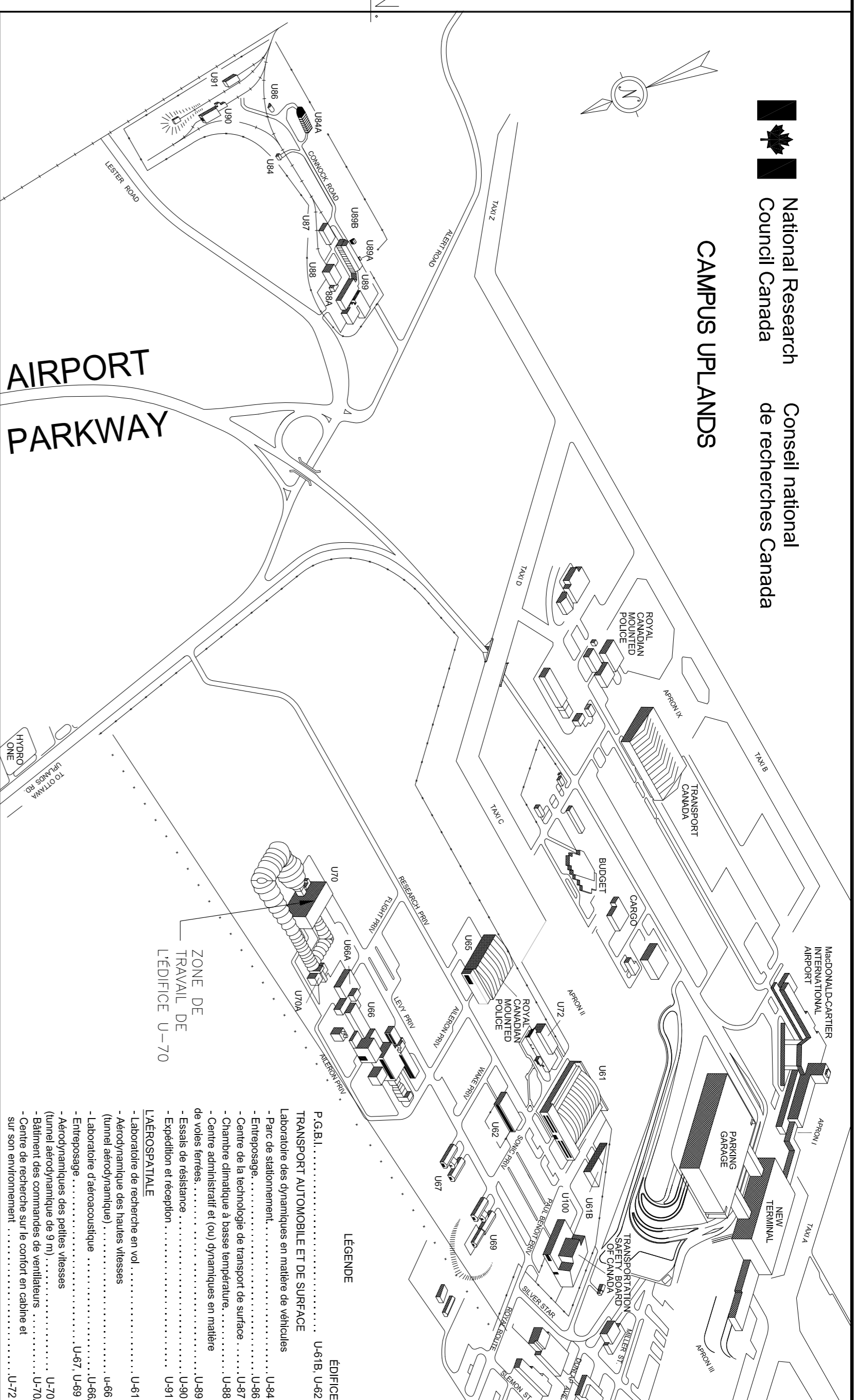
PAGE COUVERTURE ET PLANS PRINCIPAUX

5711-A00

ARCHITECTURAL

DÉMOLITION – ÉLEVATION ET DÉTAILS
CONSTRUCTION – ÉLEVATION ET DÉTAILS

5711-A01
5711-A02



NRC-CNRC

REMARQUES GÉNÉRALES

- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTS LES ENGAGEMENTS SUR PLACE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION, ET SIGNALER TOUTE DIVERGENCE OU OMISSION AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER AVEC L'ÉTENDUE DES TRAVAUX AVANT LE COMMENCEMENT DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIERS DOIVENT OBTENIR L'APPROBATION ET LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE POUR COMMENCER LES TRAVAUX SUR CHANTIER, POUR ÉVITER TOUT CONFLIT OU INTÉFERENCE.
- TOUTS LES ARRÊTÉS DE TRAVAIL REQUIS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS EN COLLABORATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- TOUTS LES SYSTÈMES DOIVENT ÊTRE POSÉS CONFORMÉMENT AUX NORMES ET AUX CODES PERTINENTS.
- LES ENTREPRENEURS ONT LA RESPONSABILITÉ DE RÉPARER TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT EMPÊCHER LA POUSSÉE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELA DE LA ZONE DE TRAVAIL ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.
- PROTEGER TOUTS LES MURS DÉPENDRÉES ACTUELS PENDANT LA DURÉE DU PROJET. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER TOUTES LES ZONES À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE DU CONTRAT CONTRE LES DÉBRIS ET LA POUSSÉE DE DÉMOLITION EN PLUS TRASSER LA PROPRIÉTÉ ET L'ORGANISATION DES LIEUX, TOUT AU LONG DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- NE MODIFIER D'AUCUNE FAÇON LES ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT, TOUTS LES TRAVAUX DE FINITION DOIVENT SE DÉVELOPPER AUTOUR DE LA STRUCTURE ACTUELLE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT RABRIFFER, RÉPARER ET REPRENDRE TOUTS LES MURS DE Gypse ACTUELS ET LES AUTRES SURFACES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE FINITION FINI QUELLES SOIENT PRÊTES À RENDRE OU À RECEVOIR LES AUTRES FINIS NECESSAIRES. RENDRE LES MURS ENDOUAGÉS ACTUELS CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX DÉBRIS DANS CE CONTRAT AFIN DE LES AGRANDIR AVEC LES SURFACES DES MURS ADJACENTS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LE NOMBRE ET L'EMPLACEMENT PRÉCIS DES FENÊTRES, CONFIRMER LA TAILLE DE TOUTES LES OUVERTURES ACTUELLES.

No.	Date	Revisions	Date imprimée
1	15/9/2020	EMS POUR APPEL D'OFFRES	JDS

Date Printed

Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A: Detail no.
B: Location drawing no.
C: Drawing no.

Project: REMPLACEMENT DES FENÊTRES U70

Campus: CAMPUS D'UPLANDS

Drawing: PAGE COUVERTURE ET PLANS PRINCIPAUX

designed	compu	date	date
JDG	JDG	8/2020	

drawn	designé	scanné	échantillonné
JDG	JDG	COMME NOTÉ	

checked	vérifié	sheet	1 of/de	3	feuille
SWH	SWH	1	of/de	3	

approved	approuvé	W.O.no.	D.T.no.
ALS	ALS		

drawn no. 5896-A00
design no. 5896-A00
Fichier: CMOA

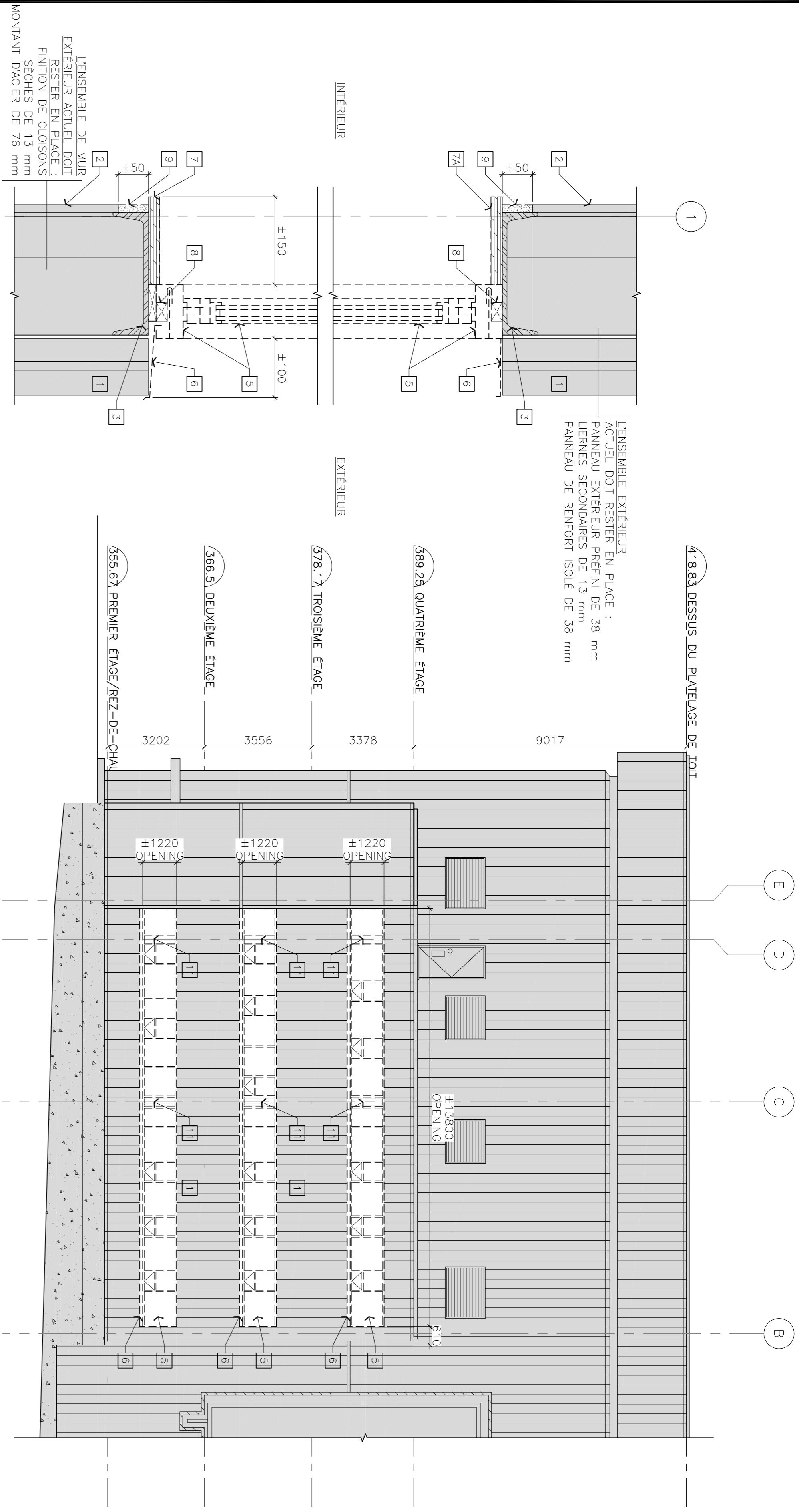
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION, ET SIGNALER TOUTE DIVERGENCE OU OMISSION AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER AVEC L'ÉTENDUE DES TRAVAUX AVANT LE COMMENCEMENT DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIERS DOIVENT OBTENIR L'APPROBATION ET LE PERMIS APPROPRIÉS EN OBTENANT LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER POUR ÉVITER TOUT CONFLIT OU INTÉFERENCE.
- TOUTS LES ARRÊTS DE TRAVAIL REQUIS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS EN COLLABORATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- TOUTS LES SYSTÈMES DOIVENT ÊTRE POSÉS CONFORMÉMENT AUX NORMES ET AUX CODES PERTINENTS.
- LES ENTREPRENEURS ONT LA RESPONSABILITÉ DE RÉPARER TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT EMPÊCHER LA ROUSSÈRE ET LES DÉBRIS DE SE RÉPANDRE AU DELÀ DE LA ZONE DE TRAVAIL ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.
- PROTÉGER TOUTS LES MURS RÉPÉRÉTIQUES ACTUELS EN PRÉVOYANT LA DIRECTION DU PROJET. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER TOUTES LES ZONES À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE DE CONTRÔLE CONTRE LES DÉBRIS ET LA ROUSSÈRE EN ÉLEVANT UN PLUS D'ASSURER LA PROPRIÉTÉ ET LE LOGEMENT DES UTILISATEURS TOUT AU LONG DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- NE MODIFIER AUCUNE FAÇON LES ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT. TOUTS LES TRAVAUX DE FINITION DOIVENT SE DÉVELOPPER AUTOUR DE LA STRUCTURE AUCUELLE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER, RÉPARER ET REMPLACER TOUTS LES MURS DE CORSE ACTUELS ET LES AUTRES OUVERTURES SOIENT PRÊTES À REMPLIRER OU À RECONSTRUIRE LES AUTRES FINIS NECESSAIRES. REMPLACER LES MURS ENDOUMAGÉS ACTUELS COMPRENUS PAR LES TRAVAUX DÉCRITS DANS CE CONTRAT AFIN DE LES AGENCER AVEC LES SURFACES DES MURS ADJACENTS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LE NOMBRE ET L'EMPLACEMENT PRÉCIS DES FENÊTRES, CONFRIMER LA TAILLE DE TOUTES LES OUVERTURES ACTUELLES.

LÉGENDE DE DÉMOLITION

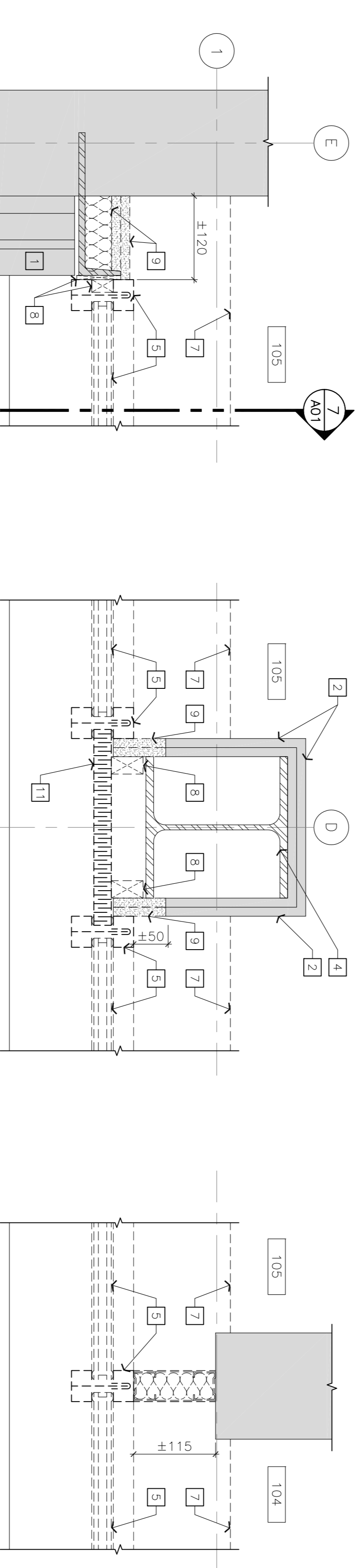
- LES ÉLÉMENTS ACTUELS DOIVENT RESTER EN PLACE / ZONE NON TOUCHÉE PAR LE CONTRAT
- LES ÉLÉMENTS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET ÉLIMINÉS HORS DU CHANTIER.

NOTES DE DÉMOLITION
FEUILLE A01 SEULEMENT

1. LES PANNEAUX DE MÉTAL ISOLÉS ACTUELS DOIVENT RESTER EN PLACE. LES PROTÉGER LORS DE LA DÉPOSE DES FENÊTRES. RETABLER TOUT PANNEAU DÉTACHÉ OU ENDOUMAGÉ.
2. LE FINI ACTUEL DES CLOISONS SÈCHES DOIT RESTER EN PLACE. PROTÉGER LORS DES ACTIVITÉS DE DÉPOSE.
3. LE PROFILÉ EN C EN ACIER ACTUEL DOIT RESTER EN PLACE. LE PROTÉGER TOUT AU LONG DES TRAVAUX DE DÉMOLITION. PRÉPARER ET NETTOYER LA SURFACE SUPÉRIEURE POUR ÉLIMINER LA ROUILLE ET LES DÉBRIS EN VUE D'INSTALLER LES NOUVELLES FENÊTRES. APPRÊTER ET ENDUIRE D'UNE PEAU DE LA TÊTE DE LA ROUILLE.
4. LA POUTRE EN « I » ACTUELLE DOIT RESTER EN PLACE.
5. SAUF INDICATION CONTRAIRE, ENLEVER LA FENÊTRE ACTUELLE, INCLUANT LE CADRE DE MÉTAL, LE SOLIN, LE VITRAGE, LE SEUIL, ANSI QUE TOUTS LES BLOCS/COALES DE BOIS ACTUELS.
6. ENLEVER LE SOLIN DE MÉTAL ACTUEL, ANSI QUE LES PINCES ET LE CALFEUTRANT CONNEXES.
7. ENLEVER LE LAMINAGE DE PASTIQUE ACTUEL SUR LE SEUIL DE PORTE EN CONTREPLAQUE DE 19 MM DE MANIÈRE À EXPOSER LA PARTIE SUPÉRIEURE DU PROFILÉ EN C ACTUEL.
- 7A. ENLEVER LA MOULURE DE BOIS ACTUELLE.
8. ENLEVER LES BLOCS ET BANDE DE FOURRURE DE BOIS ACTUELS.
9. ENLEVER LES CLOISONS SÈCHES DE FINITION ACTUELLES DE LA MANIÈRE INDIQUÉE AFIN DE POUVOIR ENLEVER LA FENÊTRE. ENLEVER TOUT LE CALFEUTRANT CONNEXE.
10. ENLEVER LES CLOISONS SÈCHES DE FINITION ACTUELLES DE LA MANIÈRE INDIQUÉE AFIN D'EXPOSER LA PARTIE SUPÉRIEURE DU PROFILÉ EN C ACTUEL.
11. ENLEVER LE PANNEAU D'ALLÈGE ACTUEL.



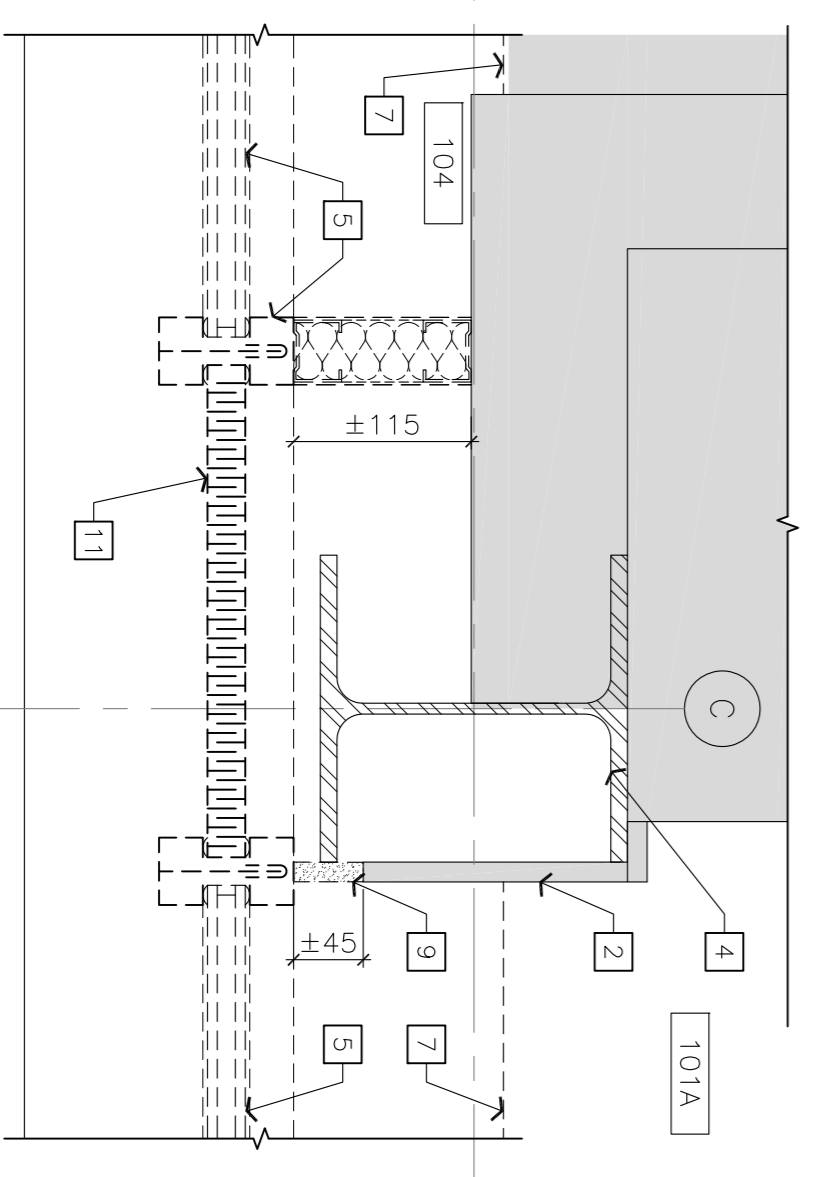
1 MUR EXTÉRIEUR EST — ÉLEVATION DE DÉMOLITION PARTIELLE
ÉCHELLE = 1 : 50



7 LINTEAU ET SEUIL DE FENÊTRE — DÉMO. DÉTAIL DE SECTION
ÉCHELLE = 1 : 5

3 COLONNE — DÉMO. DÉTAIL DU PLAN
ÉCHELLE = 1 : 5

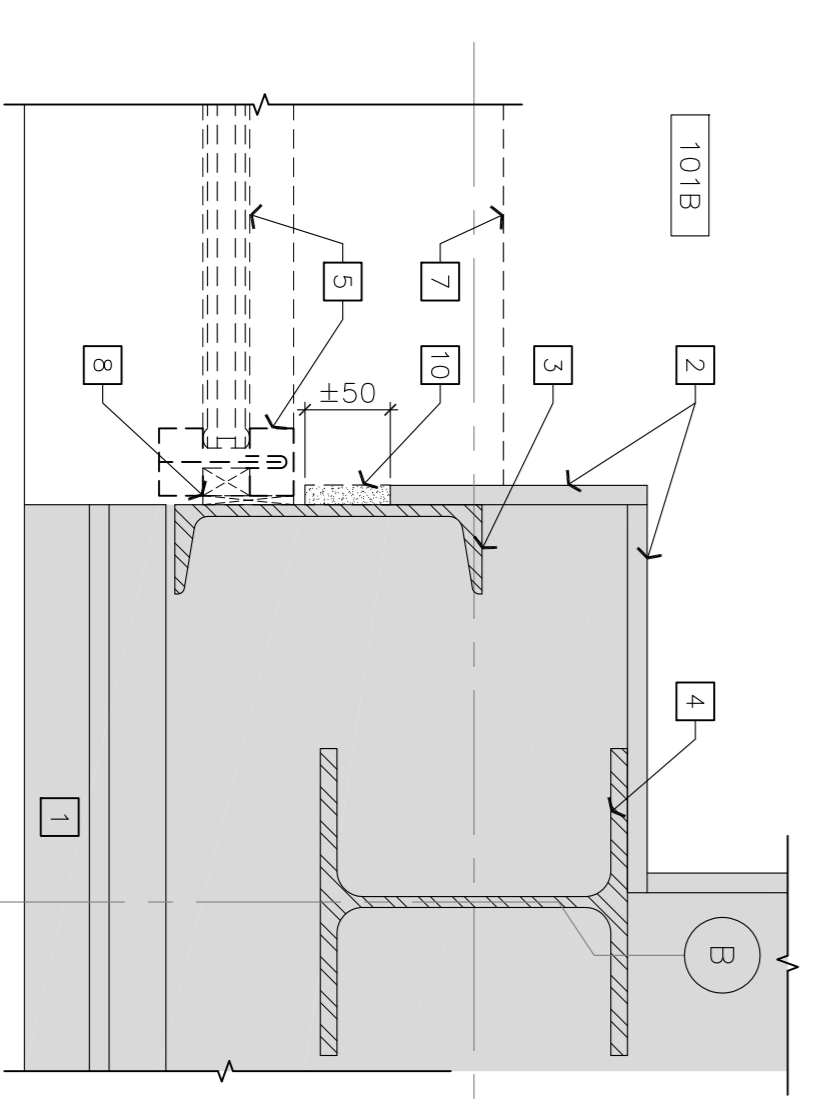
4 MONTANT AU NIVEAU DU MUR — DÉMO. DÉTAIL DU PLAN
ÉCHELLE = 1 : 5



2 WINDOW JAMB — DÉMO. PLAN DETAIL
SCALE = 1 : 5

5 COLONNE — DÉMO. DÉTAIL DU PLAN
ÉCHELLE = 1 : 5

6 JAMBAGE DE FENÊTRE — DÉMO DÉTAIL DU PLAN
ÉCHELLE = 1 : 5



Project	Project	Project
CAMPUS DU PLAINS	DEMOLITION - ELEVATION ET DETAILS	REMPACEMENT DES FENÊTRES U70
designed by JDG	designed by JDG	designed by JDG
checked by SWH	checked by SWH	checked by SWH
approved by ALS	approved by ALS	approved by ALS
date 8/2020	date 8/2020	date 8/2020
scale COMME NOTÉ	scale COMME NOTÉ	scale COMME NOTÉ
sheet 3 of 3	sheet 3 of 3	sheet 3 of 3
revision	revision	revision
Date Printed	Date Printed	Date Printed

REMARQUES GÉNÉRALES

- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTS LES DÉTAILS SUR PLACE. AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION, ET AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION, LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER AVEC L'ÉTENDUE DES TRAVAUX AVANT LE COMMENCEMENT DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE METIER DOIVENT OBTENIR L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE POUR COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER POUR ÉVITER TOUT CONFLIT OU INTERFÉRENCE.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTS LES DÉTAILS SUR PLACE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION, ET AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION, LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- TOUTS LES ARRÊTS DE TRAVAIL REQUIS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS EN COLLABORATION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- TOUTS LES SYSTÈMES DOIVENT ÊTRE POSÉS CONFORMÉMENT AUX NORMES ET AUX COÛTS PERMIS.
- LES ENTREPRENEURS ONT LA RESPONSABILITÉ DE RÉPARER TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.
- PROTÉGER TOUTS LES MURS PÉRIPHÉRIQUES ACTUELS PENDANT LA DURÉE DU PROJET. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER TOUTES LES ZONES À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE DE CONTRAT CONTRE LES DÉBRIS ET LA ROUSSELE DE DÉMOLITION EN PLUS D'ASSURER LA PROGRÈS ET L'ORGANISATION DES TRAVAUX AU LONG DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- NE MODIFIER AUCUNE FAÇON, LES ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT, TOUTS LES TRAVAUX DE FINITION ACTUELLE.

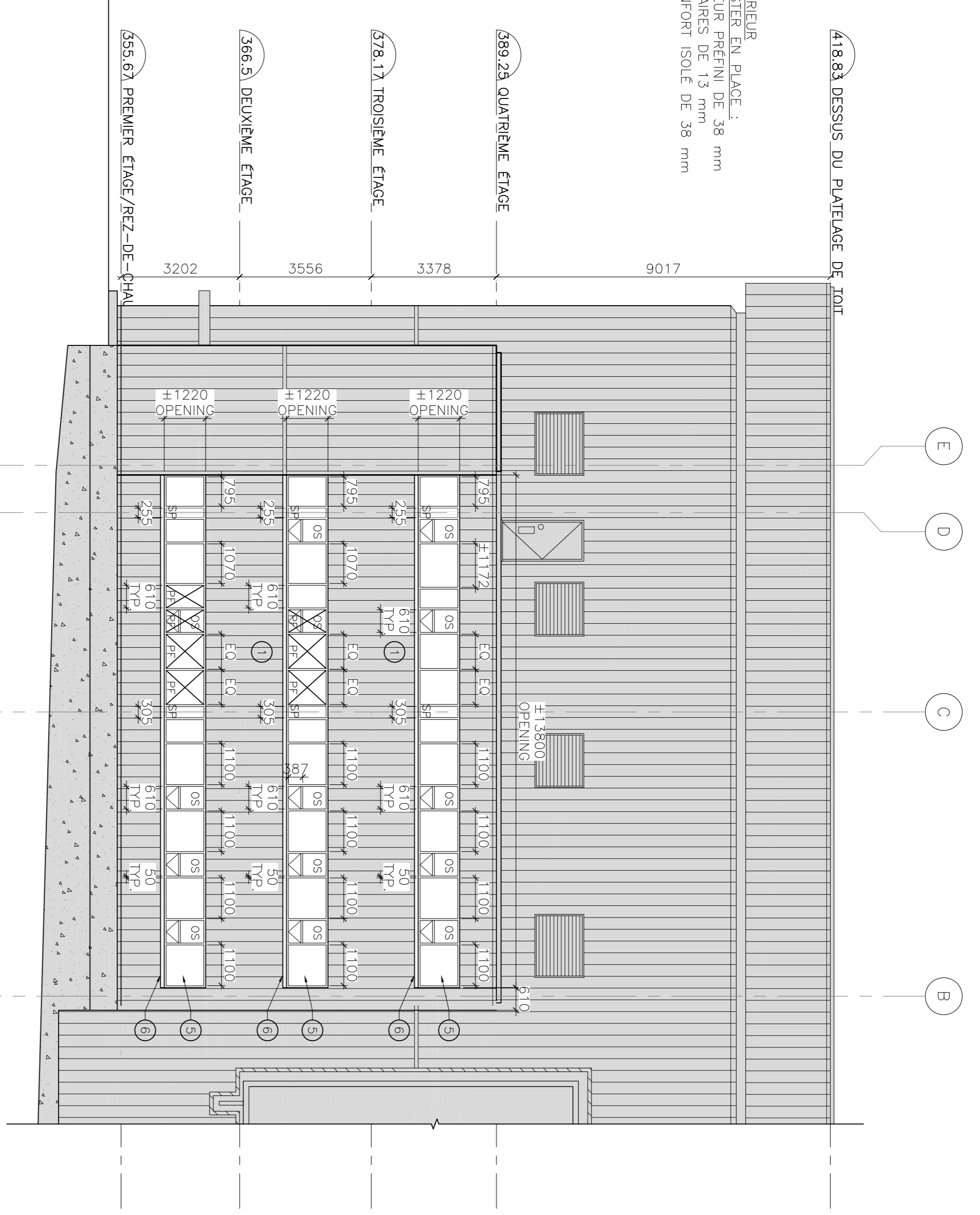
LÉGENDE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION	
	LES ÉLÉMENTS ACTUELS DOIVENT RESTER EN PLACE/ZONE NON TOUCHÉE PAR LE CONTRAT
	LES ÉLÉMENTS ACTUELS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET ÉLIMINÉS HORS DU CHANTIER
	PELLICULE OPAQUE (CÔTÉ INTÉRIEUR SEULEMENT).
	FENÊTRE À GUILLOTINE FONCTIONNELLE.
	PANNEAU DALLAGE.

NOTES DE CONSTRUCTION

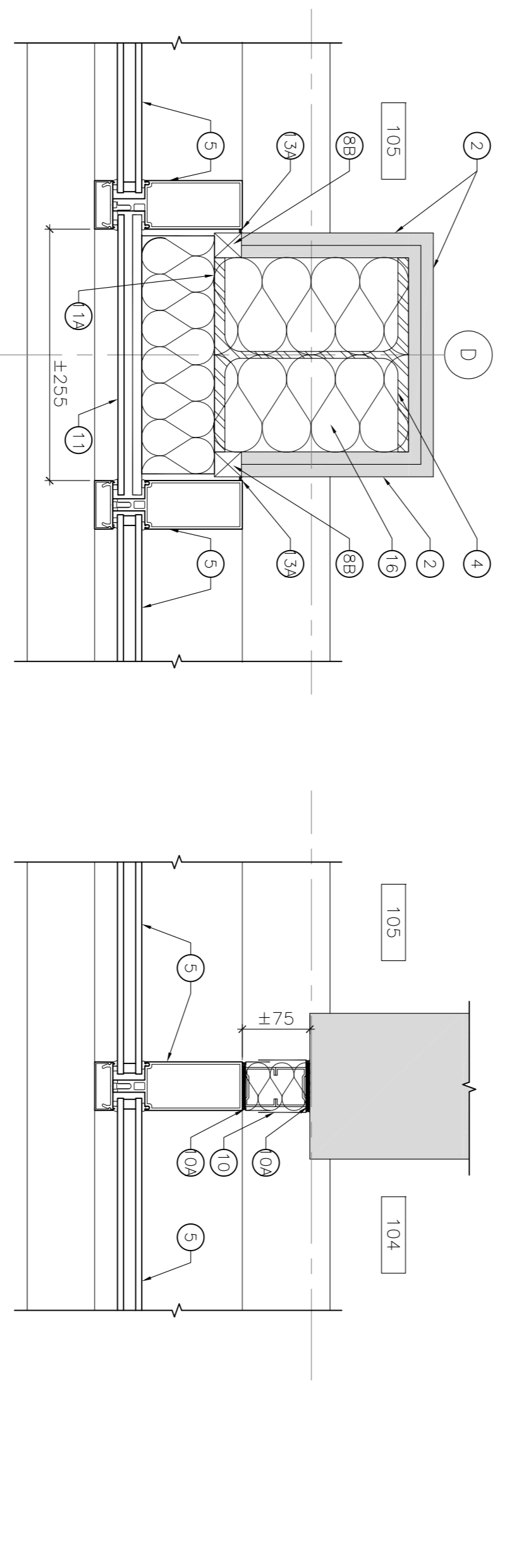
FIGULE A02 SEULEMENT

- LES PANNEAUX DE METAL ISOLÉS ACTUELS DOIVENT RESTER EN PLACE. LES PROTÉGER LORS DE LA DÉPOSE DES FENÊTRES. RETABLIER TOUT PANNEAU DÉTACHÉ OU ENDOMMAGE.
- LE FINI ACTUEL DES CLOISONS SÈCHES DOIT RESTER EN PLACE.
- LE PROFILÉ EN C EN ACIER ACTUEL DOIT RESTER EN PLACE.
- LA POURE EN « I » ACTUELLE DOIT RESTER EN PLACE.
- NOUVEAU SYSTÈME DE CADRAGE DE FENÊTRE DE MUR-RIDEAU EN ALUMINIUM ANODISÉ COMPLET AVEC CANNELURES POUR VITRAGE, BARRIÈRE THERMIQUE, PLAQUE DE PRESSION, CAPÇHON À PRESSION, VERRE ET CHASSIS; VOIR LE DEVIS. COULEUR TYPE: NOIR.
- NOUVELLE CORNIÈRE D'ANCRAGE DE 25 mm SUR 76 mm SUR 3 mm DÉPASSÉUR (FINITION METAL). TEL QU'INDIQUÉ. FIXER À TOUTS LES 610 mm AU CENTRE À L'INTÉRIEUR DU CADRE DU MUR-RIDEAU ET DANS LE SUBSTRAT (TYP.)
- NOUVEAU SOLIN DE SEUIL EN ALUMINIUM NOIR ANODISÉ AVEC LARMIER. PRÉVOIR UN SOLIN RENFORCÉ AUX EXTRÉMITÉS.
- NOUVELLE SOIN DE TÊTE EN ALUMINIUM NOIR ANODISÉ AVEC LARMIER.
- FORMER ET FOURNIR UNE NOUVELLE MOULURE EN L CONTINUE EN ALUMINIUM DE 2 MM ANODISÉE (COULEUR AGENCÉE AVEC LE CADRE DU MUR-RIDEAU). VOIR LE DEVIS. TYPE POUR TOUTS LES TÊTES, JAMBAGES ET LES SEUILS DU MURS RIDEAUX. TOUTES LES MOULURES D'UN CÔTÉ DOIVENT ÊTRE FABRIQUÉES D'UNE SEULE PIÈCE.
- NOUVEAU REVÊTEMENT DE CONTREPLAQUÉ DE 16 mm DE TAILLE CONVENEABLE. FIXER À TOUTS LES 610 mm SUR LE CENTRE DU SUBSTRAT (TYP.).
- PRÉVOIR UNE CALE DE BOIS, AU BESOIN.
- NOUVEAU BLOCS DE BOIS TEL QUE REQUIS.
- NOUVEAU PANNEAU DE REMPLISSAGE EN GYPSE DE 13 MM. LE NOUVEL OUVRAGE DOIT SE MARIER AUX ÉLÉMENTS ACTUELS. AVERER LE REPRÉSENTANT DE SERVICE DU CNRC DE TOUTE DIVERGENCE ENTRE LES FINIS. RÉPARER ET REPENDRE. APOSSER UN RUBAN ADHÉSIF, SABLET ET PEINTURER, AU BESOIN, EN APPLIQUANT 2 COUCHES D'APPRET ET 2 COUCHES DE PEINTURE DE FINITION. LA COULEUR DOIT ÊTRE AGENCÉE AVEC LE MUR ADJACENT. (TYP.)
- FERMETURE DE PANNEAU EN ALUMINIUM ISOLÉ PRÉFINI NOIR DES DEUX CÔTÉS. (COULEUR AGENCÉE AVEC LE CADRE DU MUR-RIDEAU).
- NOUVEAU PANNEAU DE FERMETURE AVANT EN ALUMINIUM NOIR ANODISÉ RETENU EN PLACE.
- NOUVEAU PANNEAU DE FERMETURE
- NOUVELLE BUTÉE DE GARANTURE EN L CONTINUE EN METAL (CGC NO 200-B) AU NIVEAU DU PÉRIMÈTRE.
- NOUVEAU CORDON CONTINU DE CALFEUTRANT AVEC TIGÉ DE RENFORT. (TYP.)
- NOUVEAU CORDON CONTINU DE CALFEUTRANT À LA SILICONE SUR LE PÉRIMÈTRE. VOIR LE DEVIS (TYP.).
- NOUVEAU CORDON DE CALFEUTRANT CONTINU POUR SCÉLLER LE COUPE-AIR/VAPEUR SUR LE SUBSTRAT (TYP.).
- PRÉVOIR LES CALES NECESSAIRES POUR LE MUR-RIDEAU. REMPLIR L'ESPACE AU NIVEAU DES CALES DE MOUSSE ISOLANTE À ALVÈLES FERMÉES APPLIQUÉE PAR PULVÉRISATION (TYP.).
- NOUVEAU PRODUIT DE REMPLISSAGE ISOLANT RIGIDE CONTINU AVEC BANDE DE COUPE-AIR/VAPEUR ADHÉSIVE DERRIÈRE AFIN DE SCÉLLER LE CADRE DU MURS RIDEAUX. VOIR LE DEVIS (TYP.).
- REMPLIR LA CAVITÉ COMPLÈTE D'UN NOUVEL ISOLANT SEMI-RIGIDE. FOURNIR DES MONTANT D'ACIER TEL QUE REQUIS.

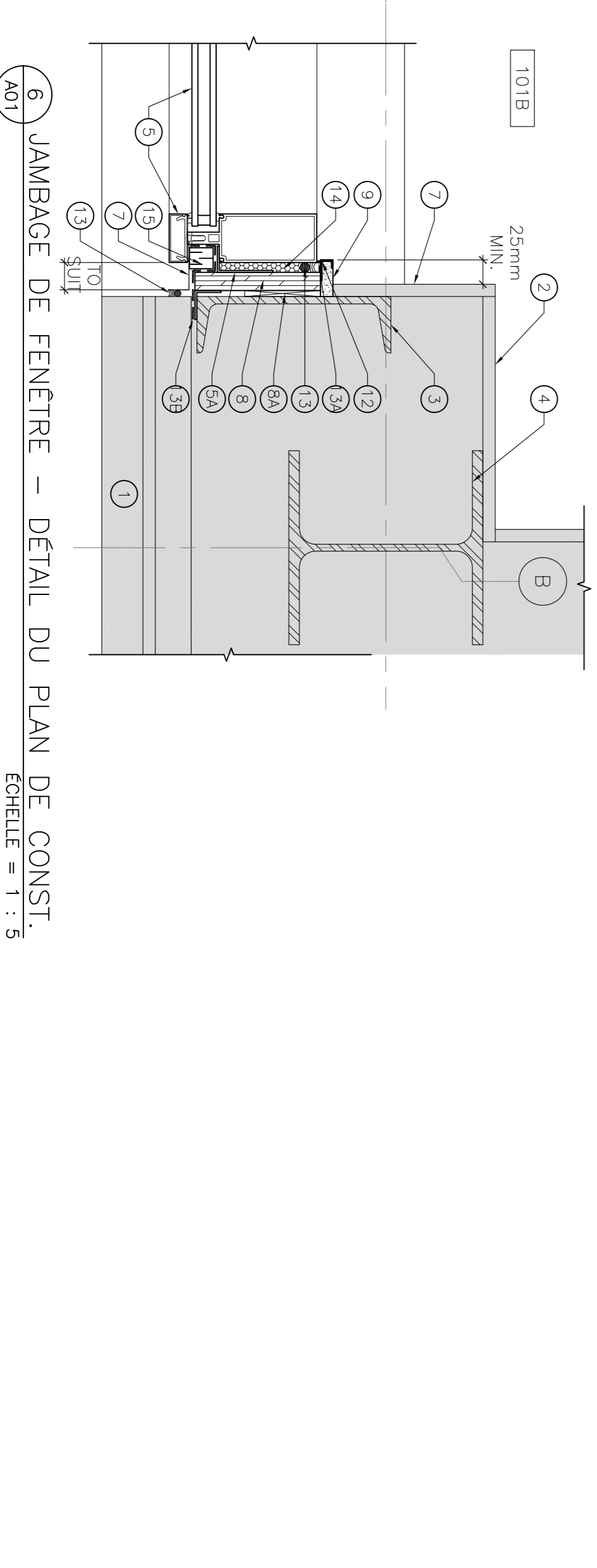
REMARQUE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION: REINSTALLER TOUTS LES STORES DES FENÊTRES À L'ENDROIT OÙ ILS SE TROUVAIENT PRÉCÉDEMMENT.



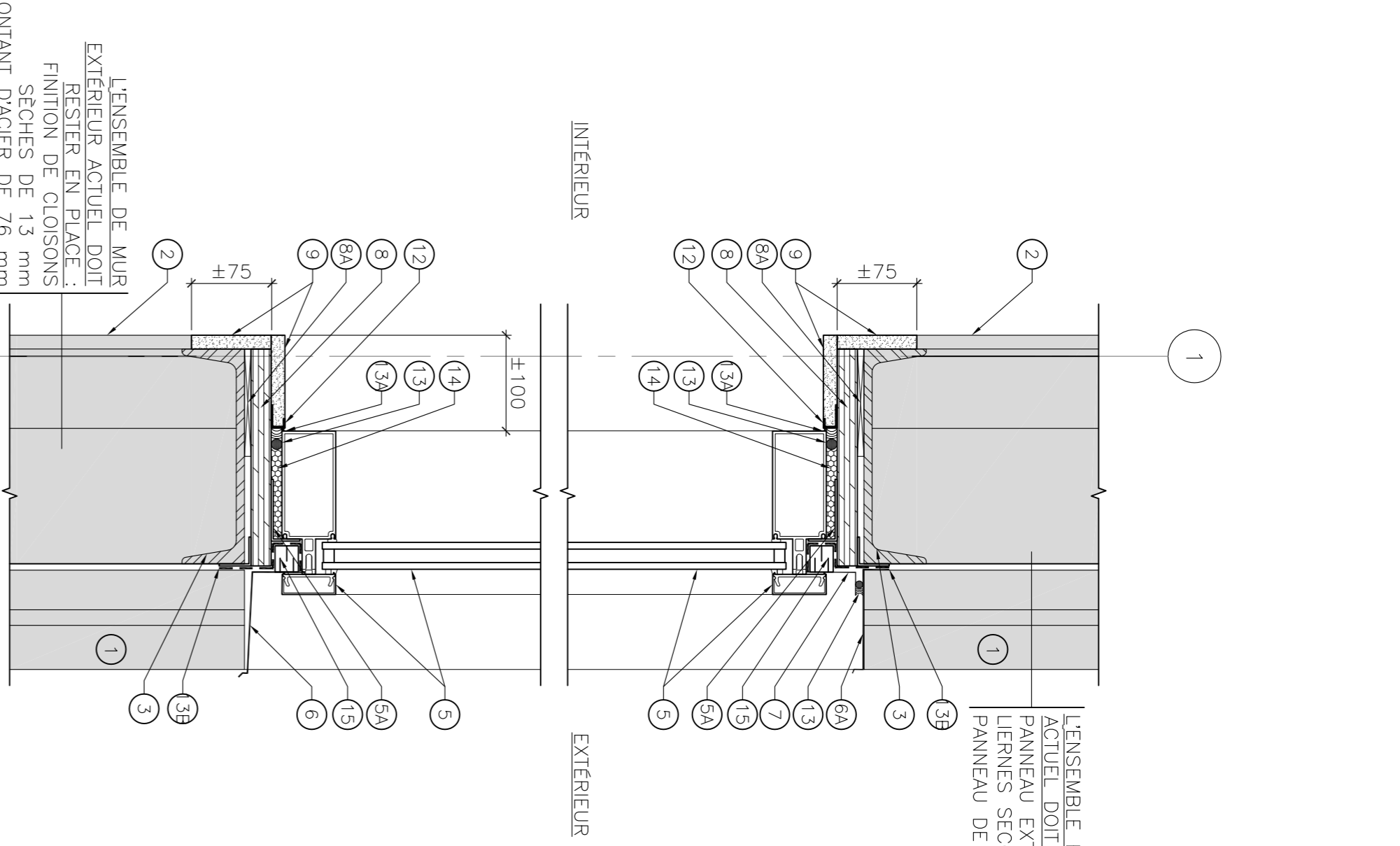
1 MUR EXTERIEUR EST – ÉLEVATION DE CONSTRUCTION PARTIELLE
ÉCHELLE = 1 : 50



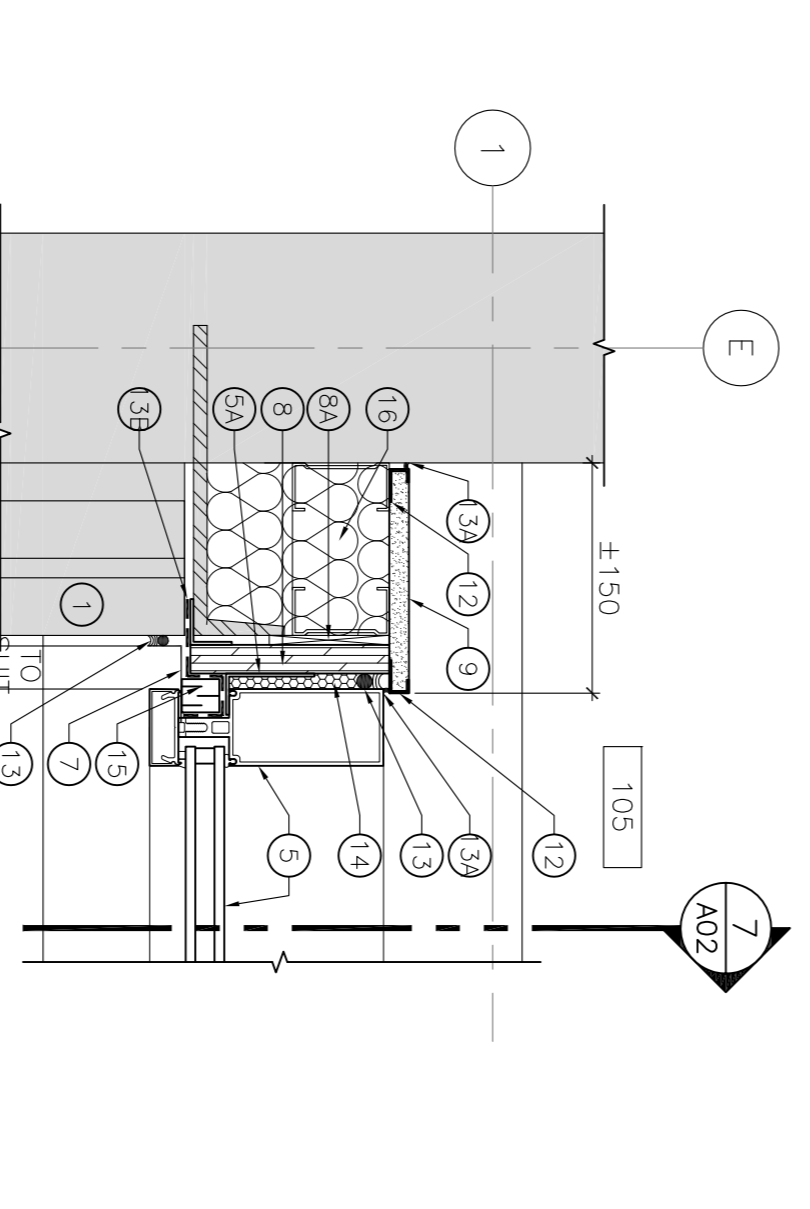
2 JAMBAGE DE FENÊTRE – CONST. DÉTAIL DU PLAN ÉCHELLE = 1 : 5
3 COLONNE – CONST. DÉTAIL DU PLAN ÉCHELLE = 1 : 5
4 MENEAU AU NIVEAU DU MUR – CONST. DÉTAIL DU PLAN ÉCHELLE = 1 : 5



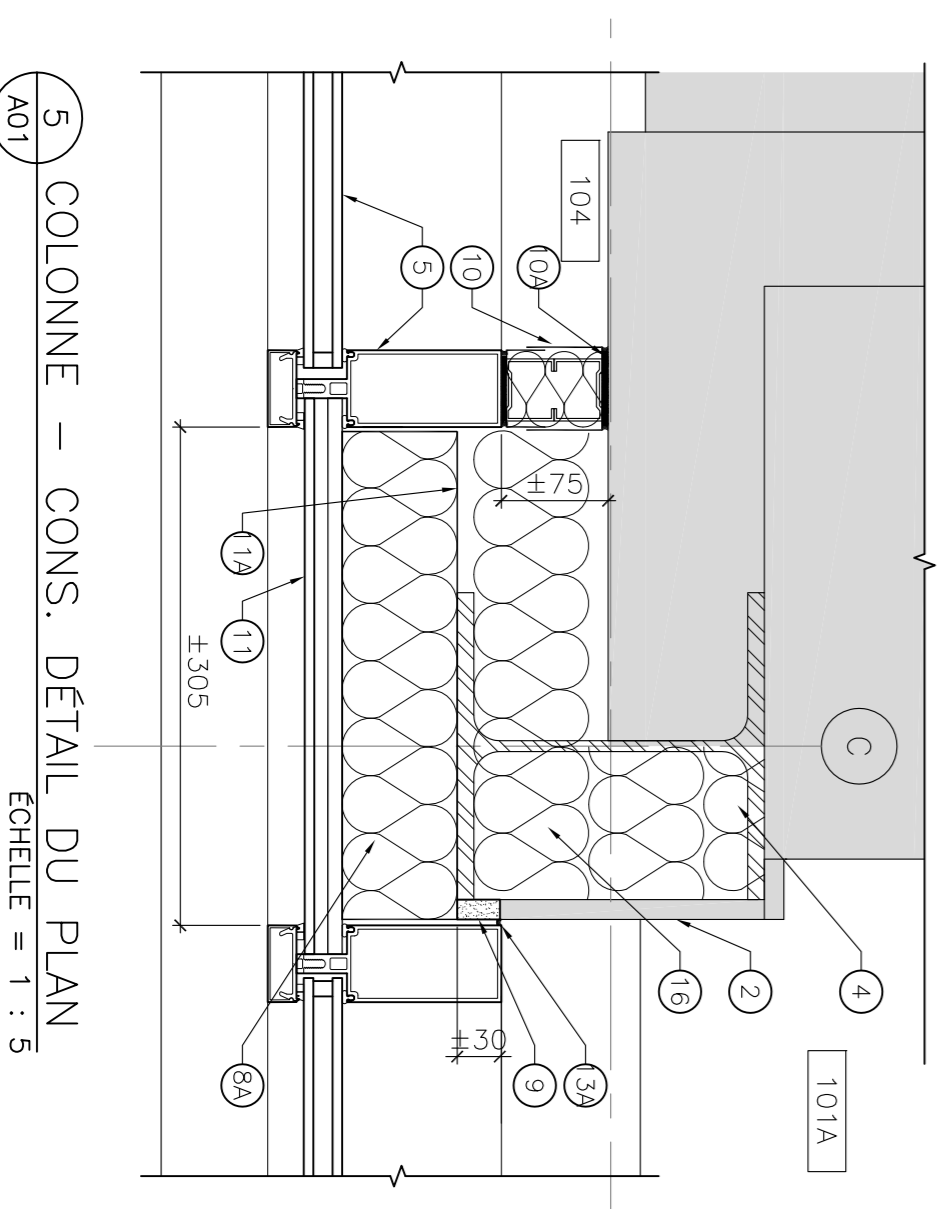
5 COLONNE – CONST. DÉTAIL DU PLAN ÉCHELLE = 1 : 5
6 JAMBAGE DE FENÊTRE – DÉTAIL DU PLAN DE CONST. ÉCHELLE = 1 : 5



7 LINTEAU ET SEUIL DE FENÊTRE – DÉT. DE LA SECTION DE CONST.
ÉCHELLE = 1 : 5



2 JAMBAGE DE FENÊTRE – CONST. DÉTAIL DU PLAN ÉCHELLE = 1 : 5



5 COLONNE – CONST. DÉTAIL DU PLAN ÉCHELLE = 1 : 5

Project		Project	
designated	JDG	designed	JDG
drawn	JDG	checked	SWH
approved	ALS	approved	ALS

Drawing		Drawing	
drawing	DEMOLITION - ELEVATION ET DÉTAILS	drawing	DEMOLITION - ELEVATION ET DÉTAILS
sheet	3	sheet	3
revision	01	revision	01

Project		Project	
design no.	A	design no.	A
location drawing no.	B	location drawing no.	B
drawing no.	C	drawing no.	C

Project		Project	
design no.	5896-A02	design no.	5896-A02
drawing	DEMOLITION - ELEVATION ET DÉTAILS	drawing	DEMOLITION - ELEVATION ET DÉTAILS